

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 189

présenté par

M. Robiliard, M. Cherki, M. Amirshahi, M. Bardy, M. Bleunven, Mme Bouziane, Mme Carrey-Conte, Mme Chabanne, Mme Sandrine Doucet, Mme Gueugneau, M. Hamon, Mme Le Dain, Mme Maquet, M. Marsac, M. Noguès, M. Premat, Mme Romagnan, M. Said, M. Sebaoun, Mme Tallard et M. Travert

ARTICLE 13

À l'alinéa 37, substituer aux mots :

« président du travail administratif ou le magistrat qu'il a désigné à cette fin »

le mot :

« tribunal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination avec l'alinéa 13 modifié par amendement.

La collégialité est une garantie.